

Courrier de réponse à Ekko - Nîmes Écologique et Solidaire

1) La place accordée à la prévention des addictions dans le projet municipal

Nous partageons l'analyse de votre association concernant la nécessité de remettre la prévention au cœur du discours public et politique sur la consommation de drogues.

Nous privilégions une **démarche qui adresse les causes des problèmes de santé publique** et sociaux en général, plutôt que de simplement combattre les symptômes. En cela, **nous nous opposons aux discours mettant l'accent uniquement sur l'aspect répressif** de la lutte contre l'addiction, comme c'est souvent le cas à droite.

Nous vivons dans une **société addictogène**, qui produit elle-même les conditions de l'addiction. La précarité, l'exclusion sociale, la discrimination, ou même l'aliénation au travail peuvent conduire des individus à consommer des drogues. Pour lutter efficacement contre les risques sanitaires que ces pratiques peuvent causer, il est nécessaire de comprendre les mécanismes sociaux à l'œuvre, et de proposer des politiques publiques adéquates.

Au niveau national, La France Insoumise oeuvre pour des politiques en phase avec la réalité du terrain : **la fin de l'approche répressive à tout-va, l'ouverture du débat sur la dépénalisation et/ou la légalisation du cannabis et la mise en place d'un plan sanitaire de prévention à grande échelle**, à l'instar de ce qui se fait pour l'alcool et le tabac. Il s'agit de **sortir des postures culpabilisatrices et moralisantes**.

En attendant que ces mesures soient mises en place au niveau national, l'échelon communal dispose déjà d'outils qu'il est possible d'actionner.

Notre projet municipal, en plus de lutter contre les inégalités, terreau de l'addiction, prend très au sérieux la question de la **prévention, de l'accompagnement et de la réduction des risques**.

2) Le rôle que la commune doit jouer dans l'accompagnement des publics dépendants ou à risque

Les publics dépendants ou à risque sont nombreux, et la consommation de drogues touche de plus en plus de milieux sociaux différents. Néanmoins, certains publics restent plus exposés car plus vulnérables : personnes sans-abri, migrantes, trans et travailleuses du sexe. La commune doit pouvoir être en mesure de garantir **un accueil sûr pour ces populations**, sans jugement, et pouvoir permettre **l'élaboration de solutions adaptées pour les usagers et usagères**, en concertation avec elles et eux.

Pour ce faire, les leviers sont multiples. En premier lieu, **la problématique des addictions doit être intégrée au Contrat local de santé**, de même que celle du logement afin de favoriser la coordination entre les acteurs de l'État et ceux du terrain. Le département et la Métropole doivent être impliqués pour une action cohérente et efficace.

Au niveau municipal, les responsabilités de la commune sont multiples.

Nous encouragerons la formation des personnels, municipaux ou de santé, à la question de la prévention des conduites addictives et à l'accueil des personnes dépendantes ou à risque. Notre projet pour la ville comporte la création de centres municipaux de santé, avec des professionnels et des spécialistes, y compris de santé mentale et d'addictologie, sur la base du salariat. Ces personnels dépendront du service public, et un accent particulier sera mis sur leur formation à ces questions.

Nous soutiendrons matériellement les associations concernées et accueillant ce public. (voir quatrième point)

Nous garantirons un accompagnement médical. L'accès aux soins est primordial, et les espaces de santé ne doivent pas être des lieux de stigmatisation. Nos centres de santé municipaux constitueront un pas vers cet objectif.

Nous garantirons un accompagnement social dans tous les domaines qui ne touchent pas directement à la santé : lutte contre la précarité sociale, économique et alimentaire ; accès aux droits (droit au logement, à l'éducation, à l'insertion professionnelle). En réduisant la précarité, on s'attaque directement aux causes qui mènent souvent à des conduites addictives.

Nous mènerons une grande campagne de réduction des risques, à destination des usagers et usagères, mais aussi des habitants et habitantes, afin d'informer et apaiser les craintes qui peuvent exister autour de ce sujet, mais aussi d'encourager les initiatives concrètes, et ce dans tous les milieux : dans la rue, en milieu festif, en milieu carcéral, en milieu sportif... **Nous sommes également ouvert-es à l'expérimentation des salles de consommation à moindre risque** au sein de la commune, et de manière plus générale à un **élargissement de la mise à disposition de matériel stérilisé** afin de réduire les risques d'infection.

3) L'articulation envisagée entre politiques de sécurité, de santé publique et de cohésion sociale

La prévention des addictions est un sujet transversal, qui touche aussi bien l'aspect sanitaire (santé, physique, mentale et sexuelle) qu'économique (logement, alimentation...) ou encore éducatif. Une commune sous notre gouvernance proposera **une approche globale** pour répondre à ces enjeux. Nous proposerons **une commission pilote intégrant les collectivités territoriales et les associations** autour d'une même table. Pour être efficace, il faut aller dans la même direction et donc articuler tous les aspects des politiques de santé publique (prévention, santé communautaire, santé mentale, sport santé, accès aux droits, plan alimentation, éducation à la santé...).

Notre municipalité travaillera donc de concert avec l'Éducation nationale, l'ASE, et des sociologues formés, afin de comprendre les parcours de vie qui mènent à l'addiction et proposer des politiques adaptées aux publics visés. Les solutions à apporter aux usagers et usagères ne sont pas les mêmes selon leur situation sociale. Par exemple, la consommation de drogue est en hausse ces dernières années dans les milieux aisés. L'approche préventive ne sera pas la même selon si la personne est insérée socialement et professionnellement ou non, selon si elle dispose d'un logement ou non.

En matière de santé publique, il est important d'insister sur **l'articulation entre la prévention des addictions et la santé sexuelle** : certaines IST étant prévalentes chez les usagers et usagères de drogue, il convient d'**amplifier les campagnes de prévention et de dépistage de ces IST**.

La question de la santé mentale est également centrale. **Nos centres municipaux de santé intégreront des professionnels de la santé mentale. La prévention dans les établissements scolaires sera renforcée, les personnels formés, et des campagnes d'information à l'échelle de la commune seront mises en place.**

En matière de logement, il est urgent de mettre en place à Nîmes des **dispositifs de grande envergure permettant à des populations à risque d'accéder à un logement**, par exemple pour les personnes en souffrance psychique, ou les femmes victimes de violences conjugales.

En ce qui concerne la sécurité, nous ne pouvons que constater **l'échec des politiques répressives de ces dernières années** : la consommation de drogues est en hausse, et les violences liées au narcotrafic n'ont cessé d'augmenter. Punir les consommateurs et les consommatrices ne fonctionne pas. En ce sens, nous nous inquiétons de la possible promulgation d'une loi donnant la possibilité aux policiers municipaux d'infliger des Amendes Forfaitaires Délictuelles, par exemple pour consommation de stupéfiants. Cela va à rebours de notre vision, et une fois de plus ce seront les plus précaires qui trinqueront. **La prévention et l'accompagnement doivent prévaloir sur la punition.**

Nous considérons que **ce n'est pas à la police municipale de gérer les enjeux sécuritaires liés au narcotrafic**. Ce sont les prérogatives de la police nationale, avec qui nous sommes évidemment prêt-es à travailler. **La police municipale doit redevenir une police de proximité, formée à l'écoute, l'accompagnement et la désescalade**, ce qui s'inscrit dans notre projet de lutte contre les inégalités et l'exclusion.

4) Le soutien aux acteurs associatifs et médicaux sociaux présents sur le territoire

Les acteurs associatifs et sociaux médicaux qui travaillent avec un public dépendant ou exposé à ces risques connaissent le sujet et le terrain. Il ne s'agit pas pour nous de réinventer la roue, mais de s'appuyer sur les structures déjà existantes et dont le travail est important. **Nous soutiendrons donc ces structures par tous les moyens possibles** : financiers (**subventions**), matériels (**mise à disposition de locaux lorsque nécessaire**), juridiques, politiques... Cela concernera :

- **les associations de santé communautaire**, pour les personnes migrantes, sans-abri, trans et travailleuses du sexe...
- **les CAARUD** : il en existe trois à Nîmes (ASUD, Logos, Aides). Nous renforcerons les liens de la municipalité avec eux, et étudierons la possibilité d'en ouvrir de nouveaux.
- **les associations de santé sexuelle et reproductive**, comme le Planning Familial, qui avait dû pendant plusieurs années cesser ses activités sur Nîmes.
- **les associations de lutte contre l'exclusion et la précarité**
- **les associations de lutte pour l'accès aux droits**

De manière générale, l'accès des associations pratiquant la prévention et la réduction des risques doit être facilité dans tous les milieux.